



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien sur les communes de TAVAUX-ET-PONTSERICOURT, présentée par la SARL PARC EOLIEN DE L'ESPERANCE

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté du 11 décembre 2018, une enquête publique qui sera ouverte **du mercredi 23 janvier 2019 au samedi 23 février 2019 inclus**, dans la commune de TAVAUX-ET-PONTSERICOURT relative à la demande présentée par la SARL PARC EOLIEN DE L'ESPERANCE dont le siège social est situé 12, rue de la Fontaine 59121 PROUVY, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs de plus de 50 mètres de hauteur sur le territoire de la commune de TAVAUX-ET-PONTSERICOURT.

Ce projet est composé de 6 éoliennes d'une puissance nominale de 3,6 MW et d'une hauteur de mâts de 150 mètres, de 2 postes de livraison et des ouvrages de transport d'électricité associés.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale, dans la mairie de TAVAUX-ET-PONTSERICOURT aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de TAVAUX-ET-PONTSERICOURT, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Le dossier complet est consultable sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne (www.aisne.gouv.fr). Un accès gratuit au dossier est également possible sur un poste informatique à la Direction départementale des territoires, 50 boulevard de Lyon – 02011 LAON Cedex, sur rendez-vous.

Le public pourra adresser au commissaire enquêteur ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse mail suivante : ddt-participation-public-icpe@aisne.gouv.fr. Il conviendra de préciser dans l'objet du message : « Enquête publique – Observations – Parc éolien de L'Espérance - TAVAUX-ET-PONTSERICOURT ». La taille des messages et de leur(s) annexe(s) éventuelle(s) sera limitée à un mégaoctet. Les observations recueillies par voie électronique seront transmises dans les meilleurs délais au siège de l'enquête et au commissaire enquêteur.

Des informations peuvent être également demandées auprès de la SARL PARC EOLIEN DE L'ESPERANCE dont le siège social est situé 12, rue de la Fontaine 59121 PROUVY ou à la Direction départementale des territoires – Service environnement – Unité ICPE, déchets - 50 Boulevard de Lyon – 02011 LAON Cedex.

Monsieur Jacques DENISSEL, Directeur des Services Betteraviers de l'union SDA en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur désigné sera présent aux jours, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEU
Mercredi 23 janvier 2019	De 09 H 00 à 12 H 00	Mairie de TAVAUX-ET-PONTSERICOURT
Samedi 2 février 2019	De 09 H 00 à 12 H 00	Mairie de TAVAUX-ET-PONTSERICOURT
Vendredi 8 février 2019	De 14 H 30 à 17 H 30	Mairie de TAVAUX-ET-PONTSERICOURT
Mercredi 13 février 2019	De 15 H 30 à 18 H 30	Mairie de TAVAUX-ET-PONTSERICOURT
Samedi 23 février 2019	De 09 H 00 à 12 H 00	Mairie de TAVAUX-ET-PONTSERICOURT

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), dans la mairie de TAVAUX-ET-PONTSERICOURT et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susmentionnée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus. Cet arrêté vaudra décision :

- sur la demande d'autorisation d'exploiter au titre de l'article L.512-1 du code de l'environnement,

Fait à LAON, le 21 DEC. 2018

Pour le Directeur départemental des territoires et par délégation
L'adjointe au Responsable de l'Unité

Jenny POIRETTE